



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015**

**DATE DE
CONVOCATION**

12 mars 2015

**DELIBERATION N°03/MT/2015
Approbation du Compte de Gestion 2014**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT MARS À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
ABSENTS : 04
QUORUM : 10
PROCURATIONS : 02

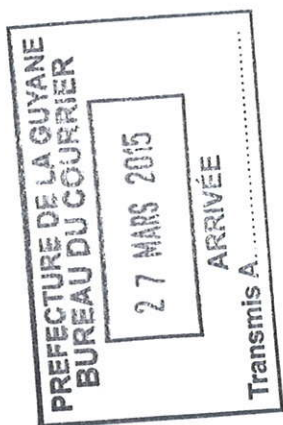
ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
M. Vincent MAYEN, Conseiller
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
Mme Marlène MONTET, Conseillère
M. Christian PORTHOS, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS :

M. Jocelyn PRALIER, Conseiller



Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire. Au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Isabelle AUBIN a donné procuration à Monsieur Joseph Michel FEVRY.
Monsieur Thierry MARIE CLAIRE a donné procuration à Madame Liliane DAUPHIN.

Délibération n°03/MT/2015
Approbation du Compte de Gestion 2014

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Le Compte de Gestion de l'exercice **2014** du Receveur présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	1 854 833,95 €	3 477 297,42 €	5 332 131,37 €
Recettes	2 289 290,83 €	3 286 314,29 €	5 575 605,12 €
Résultat de l'exercice 2014	434 456,88 €	- 190 983,13 €	243 473,75 €
Résultat de clôture 2013	903 376,36 €	1 180 591,83 €	2 083 968,19 €
Résultat de clôture 2014	1 337 833,24 €	989 608,70 €	2 327 441,94 €

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif de l'exercice **2014** de la Commune, les décisions à prendre sont les suivantes :

- Déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2014 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2014 annexé au présent rapport.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°03/MT/2015 du Maire relatif au Compte de Gestion de l'exercice 2014 du receveur Municipal, constant que ses résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2014 ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal ;

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **DECLARE** que le Compte de Gestion pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 2 : **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du Receveur Municipal qui présente les résultats :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	1 854 833,95 €	3 477 297,42 €	5 332 131,37 €
Recettes	2 289 290,83 €	3 286 314,29 €	5 575 605,12 €
Résultat de l'exercice 2014	434 456,88 €	- 190 983,13 €	243 473,75 €
Résultat de clôture 2013	903 376,36 €	1 180 591,83 €	2 083 968,19 €
Résultat de clôture 2014	1 337 833,24 €	989 608,70 €	2 327 441,94 €

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

POUR	16	dont procuration(s)	02
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	01	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

Délibération n° 03/MT/2015 Approbation CG 2014

